

Livret A : Nouveau coup dur pour l'épargne des ménages et le logement social

Suite à une recommandation de la Banque de France, le gouvernement a annoncé, à compter du 1er août, une baisse du taux de rémunération de 1% à 0,75% du produit d'épargne financière le plus populaire en France, le Livret A.

L'AFOC déplore cette décision qui porte un nouveau coup dur à l'épargne des ménages, déjà fortement amputée par la crise, et qui aura inéluctablement pour conséquence d'accentuer le mouvement de décollecte de l'épargne populaire dédiée au logement social, au profit d'autres produits bancaires.

Rappelons que le Livret A, qui présente l'avantage d'être entièrement disponible et défiscalisé pour le petit épargnant, permet à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), qui centralise depuis 2008 65% de l'épargne du Livret A, d'octroyer des prêts peu onéreux aux organismes HLM et ainsi de favoriser la construction de logements sociaux...

L'AFOC revendique le maintien du taux de rémunération de l'épargne populaire à son niveau actuel et une centralisation à 100%, par la CDC, de la collecte de ce produit créé en 1818 et dont la finalité doit rester le financement du logement social, ce qui n'est plus le cas depuis que l'exclusivité de la distribution du Livret A en 2008 a été ouverte à d'autres opérateurs financiers.

Paris, le 24 juillet 2015

La Secrétaire générale



Martine DEROBERT